

Futurs propriétaires sur l'agglomération orléanaise



acheteZen



un accompagnement personnalisé
pour vous aider à bâtir votre projet

des simulations financières
et des conseils pratiques pour le réaliser

Une action financée par l'Agglo
www.agglo-orleans.fr



AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DU LOIRET



Agglo
Orléans Val de Loire

Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin - Chécy - Combleux - Fleury-les-Aubrais - Ingré - Mardié
- Marigny-les-Usages - Olivet - Orléans - Ormes - Saint-Cyr-en-Val - Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin -
Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Ruelle - Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Saran - Semoy

Devenir propriétaire est souvent le rêve d'une vie. Mais du rêve à la réalité, l'achat d'un logement demande généralement de faire des choix qui auront des incidences sur le plan financier, mais également dans la vie quotidienne. Alors autant y avoir bien réfléchi avant !

Mais comment s'y retrouver dans ce parcours qui peut paraître complexe ?

L'ADIL du Loiret, avec le soutien de l'AggLO Orléans Val de Loire, propose un conseil personnalisé, neutre et gratuit pour accompagner les futurs propriétaires qui le souhaitent.

**Avec « Achetez Zen »,
devenez un propriétaire informé et éclairé !**



Comment se déroule l'accompagnement personnalisé à l'accession ?

- 1 Contactez l'ADIL du Loiret pour prendre rendez-vous. C'est gratuit !
- 2 Réfléchissez à votre projet, notez les questions que vous vous posez et munissez-vous des pièces nécessaires à une étude plus approfondie (avis d'imposition, fiches de paie...)
- 3 Rendez-vous à l'ADIL du Loiret avec un conseiller spécialisé en droit immobilier pour un entretien individuel. N'hésitez pas à poser vos questions !
- 4 Repartez avec un dossier complet personnalisé
- 5 Tout au long de votre projet, les conseillers de l'ADIL restent à votre disposition. Vous pouvez les recontacter dès que vous vous posez une question.

Quels sont les points abordés dans le cadre de l'entretien ?

- **La faisabilité financière du projet**
Une ou plusieurs simulation(s) financière(s) est (sont) réalisée(s) en fonction de votre budget et des caractéristiques de votre projet, en intégrant les éventuelles aides mobilisables (prêt à taux zéro,...).
- **La définition du projet**
En fonction du projet envisagé, l'ensemble des points de vigilance à prendre en compte sont abordés avec le conseiller pour éviter les mauvaises surprises.
- **Des réponses à vos questions**
Le conseiller apporte des réponses à toutes les questions que vous vous posez : juridiques financières, fiscales...
- **Une documentation complète et personnalisée**
A l'issue de l'entretien, un dossier vous est remis contenant les simulations financières, un guide des étapes clé de votre projet, une sélection de brochures d'information...

À qui s'adresser ?



AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DU LOIRET

Agence départementale d'information
sur le logement du Loiret (ADIL du Loiret)
19 rue des Huguenots - 45 000 ORLEANS
Tél : 02 38 62 47 07 – adil.eie@adil45.org

Plus d'information sur
www.adil45.org